

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### D1. Transitions dans l'enseignement primaire public

En 2024, près de neuf élèves sur dix ont traversé les huit années d'école primaire sans incident ou changement de parcours ; c'était le cas de huit élèves sur dix en 2005. Chaque année, la quasi-totalité de la population scolaire du primaire est promue vers l'année de scolarité supérieure. Le redoublement, devenu moins fréquent au fil des années, intervient principalement en 3P et 4P, période des apprentissages fondamentaux et de l'entrée dans l'écrit. Il touche davantage les enfants de milieu modeste ou défavorisé (8% contre 1% des enfants de milieu favorisé), tout comme l'orientation vers l'enseignement spécialisé (6% contre 1%). Il y a moins d'élèves en retard dans leur scolarité en 2024 qu'en 2010. Les inégalités sociales ont diminué mais existent encore : 8% des élèves de milieu modeste ont ainsi une année de retard, contre moins de 2% des enfants de milieu favorisé.

Dès la scolarité primaire, on observe des différenciations de parcours à la fin de chaque année scolaire : promotion vers l'année de scolarité (AdS) supérieure, redoublement, saut d'une année, orientation vers l'enseignement spécialisé, départ vers l'enseignement privé ou départ hors du canton. En 2011, l'enseignement primaire public a connu des modifications en lien avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) entré en vigueur en 2010 : obligation de scolarisation à 4 ans, nouvelle date de référence d'entrée en première primaire (1P) au 31 juillet. Il faut également relever la mise en œuvre en 2013 de l'école inclusive pour répondre au mieux aux besoins de tous les élèves, l'introduction du mercredi matin au cycle 2 (ou cycle moyen) en 2014. Enfin, à la rentrée 2022, le projet d'innovation pédagogique EP21 a été déployé progressivement dans les écoles primaires du canton (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Il vise à renouveler les leviers pédagogiques face à la diversité des élèves et à renforcer la cohérence avec le plan d'études romand (PER).

#### En 2024, près de 98% de la population scolaire du primaire est promue dans l'année supérieure

Parmi les 38'157 élèves qui étaient dans l'enseignement primaire régulier au 31 décembre 2023 (hors départs du canton en 2024 et hors élèves en intégration partielle, voir [Pour comprendre ces résultats](#)), 97,7% ont eu une promotion dans l'année supérieure : cette part est de 97,3% dans le cas des élèves du cycle 1 et de 98,1% pour celles et ceux du cycle 2 (voir **D1.a**).

#### D1.a Situation scolaire des élèves de l'enseignement primaire public<sup>(1)</sup>, selon le cycle (1 ou 2) fréquenté l'année précédente, 2005 à 2024

	Cycle 1 - élémentaire					Cycle 2 - moyen					Ensemble				
	2005	2010	2015	2020	2024	2005	2010	2015	2020	2024	2005	2010	2015	2020	2024
Promotion vers l'année de scolarité supérieure	96.4%	96.4%	97.3%	96.9%	97.3%	96.0%	96.6%	97.7%	98.2%	98.1%	96.2%	96.5%	97.5%	97.5%	97.7%
Redoublement	1.8%	1.6%	1.2%	1.3%	1.2%	2.0%	1.5%	0.7%	0.4%	0.5%	1.9%	1.5%	0.9%	0.9%	0.8%
Saut d'une année	0.5%	0.6%	0.3%	0.5%	0.3%	0.4%	0.2%	0.1%	0.1%	0.1%	0.5%	0.4%	0.2%	0.3%	0.2%
Départ vers l'enseignement spécialisé <sup>(2)</sup>	0.6%	0.6%	0.5%	0.7%	0.7%	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%	0.6%	0.5%	0.4%	0.5%	0.5%
Départ vers l'enseignement privé	0.7%	0.9%	0.6%	0.5%	0.5%	1.1%	1.2%	1.1%	0.9%	1.1%	0.9%	1.1%	0.9%	0.7%	0.8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs concernés (hors départs du canton) <sup>(3)</sup>	16'614	16'079	16'077	18'233	19'144	16'703	16'351	16'109	17'407	19'013	33'317	32'430	32'186	35'640	38'157

Lecture : 97,3% des élèves qui étaient dans le cycle 1 (élémentaire) au 31 décembre 2023 et qui n'ont pas quitté le canton en 2024 se trouvent dans l'AdS supérieure le 31 décembre 2024.

<sup>(1)</sup> Hors élèves en intégration partielle (fréquentant à la fois l'enseignement spécialisé [rang 1] et l'enseignement régulier [rang 2]), soit environ 1% des élèves ayant une scolarité dans l'enseignement primaire régulier ; hors élèves en accueil plein temps dont l'année de scolarité de référence est inconnue.

<sup>(2)</sup> Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui étaient uniquement dans l'enseignement primaire régulier en N-1 et (i) qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en N ou (ii) qui sont en intégration partielle en N.

<sup>(3)</sup> Élèves fréquentant le primaire (ou chaque cycle) au 31 décembre de l'année N-1, hors départs du canton l'année N (qui représentent environ 2% des élèves) ; le cycle 1 correspond aux années de la 1P à la 4P et le cycle 2 aux années de la 5P à la 8P.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Au primaire, le redoublement intervient principalement en 3P (1,8% des élèves qui y étaient en 2023 la redoublent en 2024) et en 4P (2,1%) (voir **D1.b**). Cela représente au total 195 élèves pour ces deux années cumulées qui correspondent à la fin du cycle 1 et à la période des apprentissages fondamentaux et de l'entrée dans l'écrit. Redoubler la dernière année de l'école primaire est en revanche une situation très rare. C'est en effet le cas de 0,3% des élèves qui étaient en 8P en 2023, soit moins d'une quinzaine d'élèves sur l'ensemble du canton.

L'orientation vers l'enseignement spécialisé concerne globalement 0,5% des élèves qui étaient dans l'enseignement primaire régulier en 2023 (soit environ 170 élèves). Il intervient plutôt au cours du cycle 1. Dans plus de la moitié des cas, il s'agit d'élèves qui vont dans une classe intégrée (CLI), en restant parfois en intégration partielle dans l'enseignement régulier (un quart des cas, voir *Pour comprendre ces résultats*). Cela inclut également des élèves dont la scolarité se fait uniquement dans des écoles de pédagogie spécialisée ou dans des institutions assimilées (voir fiche **B3. Élèves de l'enseignement spécialisé**).

Le saut d'une année est lui aussi très rare (0,2% en moyenne pour l'ensemble de la population scolarisée au primaire, soit moins d'une centaine d'élèves en 2024 qui ont bénéficié de « parcours accélérés »). Plus du tiers des sauts de classe visent à une entrée anticipée en 3P en sautant la 2P. Le saut de classe intervient en effet davantage à l'issue de la 1P (0,7% ) que des autres AdS. Les élèves ayant sauté une classe au primaire conservent de bonnes compétences scolaires dans la suite de leur parcours (voir fiches **F2. Compétences des élèves en fin de 8P** et **F4. Compétences des élèves en fin de 11<sup>e</sup>**).

Les départs vers l'enseignement privé sont eux aussi relativement marginaux jusqu'à la 7P : moins de 1% en moyenne pour chacune de ces AdS, soit moins de 200 élèves au total pour les sept premières années cumulées. Ils sont en revanche plus fréquents à l'issue de la 8P, lors de la transition vers le secondaire I, et concernent alors 2,5% des élèves (115 en 2024) (voir aussi fiche **D9. Transitions entre public et privé**).

### D1.b Situation scolaire des élèves de l'enseignement primaire public<sup>(1)</sup>, selon l'AdS fréquentée l'année précédente, 2024

	Cycle 1 - élémentaire				Cycle 2 - moyen			
	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P
Promotion vers l'AdS supérieure	97.9%	98.3%	96.9%	96.1%	98.2%	98.7%	98.3%	97.0%
Redoublement	0.2%	0.4%	1.8%	2.1%	0.9%	0.5%	0.3%	0.3%
Saut d'une année	0.7%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.1%	0.2%	0%
Départ vers l'enseignement spécialisé <sup>(2)</sup>	0.7%	0.6%	0.6%	0.7%	0.3%	0.3%	0.2%	0.2%
Départ vers l'enseignement privé	0.5%	0.4%	0.5%	0.8%	0.4%	0.4%	1.0%	2.5%
Total	100%	100%	100%	100.0%	100%	100%	100%	100%
Effectifs concernés (hors départs du canton) <sup>(3)</sup>	4'665	4'673	4'878	4'928	4'848	4'798	4'767	4'600

Lecture : 97.9% des élèves qui étaient en 1P au 31 décembre 2023 et qui n'ont pas quitté le canton en 2024 se trouvent dans l'AdS supérieure le 31 décembre 2024.

N.B. Les données des années 2005, 2010, 2015 et 2020 sont disponibles dans le classeur Excel sur la page des *Repères et indicateurs statistiques (RIS)*.

<sup>(1)</sup> Hors élèves en intégration partielle en 2023 (407 selon les données disponibles).

<sup>(2)</sup> Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui étaient dans l'enseignement primaire en 2023 et (i) qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2024 ou (ii) qui sont en intégration partielle en 2024.

<sup>(3)</sup> Élèves fréquentant au 31 décembre 2023 l'année de scolarité indiquée en colonne, qui sont toujours dans une école genevoise au 31 décembre 2024.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

### En 2024, près de 9 élèves sur 10 ont traversé l'école primaire sans incident ou changement de parcours

L'observation des parcours scolaires de la volée d'élèves entrée en 1P dans l'enseignement public en 2017 permet de rendre compte des écarts par rapport au cursus théorique, qui consiste à se trouver en 8P en 2024. L'analyse de cette volée montre qu'en moyenne, 87% des élèves encore présents dans le canton ont traversé les années d'école primaire sans incident ou changement de parcours et se trouvent en 8P sept ans après (parcours linéaire) (voir **D1.c**).

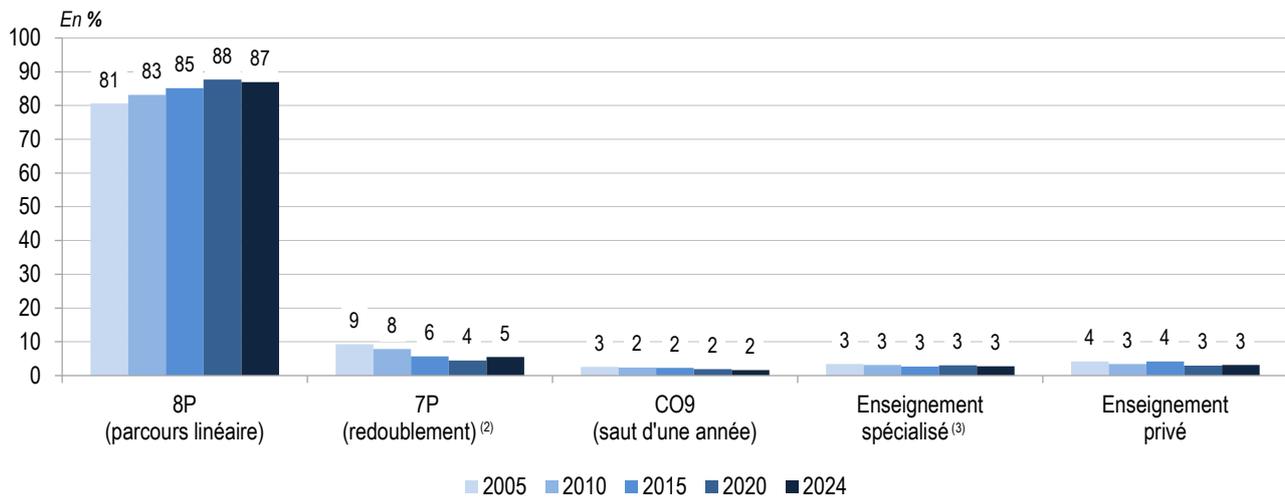
Au fil des volées, les parcours linéaires sont devenus plus fréquents (+6 points depuis 2005) puisqu'ils concernaient, en 2005, 81% de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 1998, en 2010, 83% de la volée entrée en 1P HarmoS en 2003, et en 2015, 85% de la volée entrée en 1P HarmoS en 2008.

Le redoublement concerne proportionnellement deux fois moins d'élèves parmi la volée entrée en 1P en 2017 (5% des élèves de cette cohorte, en se trouvant en 7P, ont une année de retard en 2024 par rapport à l'âge théorique) comparativement à la volée entrée à l'école primaire en 1998 (plus de 9%).

Environ 3% de la volée d'élèves entrée en 1P en 2017 se trouvent dans l'enseignement spécialisé sept ans plus tard (à plein temps ou en étant en intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier). Cette proportion reste stable par rapport à celle observée dans les précédentes cohortes d'élèves.

Les départs vers une école privée sont également restés assez stables et concernent, en 2024, environ 3% des élèves de la volée entrée en 1P en 2017 (vs environ 4% pour la volée entrée à l'école primaire en 1998).

### D1.c Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P<sup>(1)</sup>, selon la volée, 2005-2024



<sup>(1)</sup> Situation 2005 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 1998 ; situation 2010 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2003 ; situation 2015 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2008 ; situation 2020 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2013 ; situation 2024 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2017 ; hors élèves en intégration partielle en 1P ; hors départs du canton (leur part varie de 13% de la volée entrée en 1P en 1998, à 10% de la volée entrée en 1P en 2017).

<sup>(2)</sup> Y compris quelques élèves en 6P.

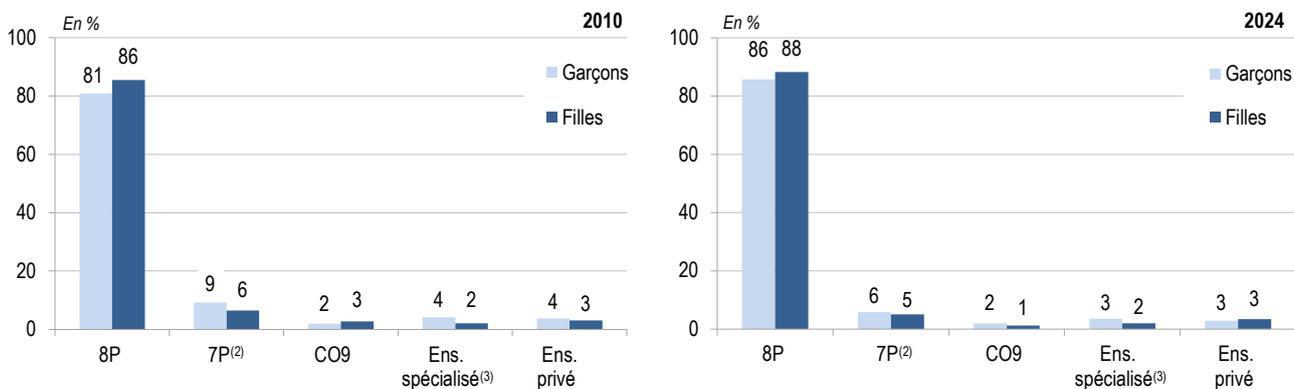
<sup>(3)</sup> Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui, en N+7, (i) sont uniquement dans l'enseignement spécialisé ; (ii) sont en intégration partielle (fréquentant à la fois l'enseignement spécialisé [rang 1] et l'enseignement régulier [rang 2]).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

### Les différences de parcours liées au genre à l'école primaire s'amenuisent

Les parcours scolaires des filles et des garçons ne se différencient quasiment plus à l'école primaire. En 2024, depuis leur entrée en 1P en 2017, 88% des filles et 86% des garçons ont eu un parcours linéaire et se trouvent en 8P. Les garçons sont plus concernés par une orientation dans l'enseignement spécialisé : 3,5% contre 2% des filles (voir D1.d). Comparativement à la volée entrée en 1P en 2003, garçons et filles redoublent ou sautent une classe dans des proportions assez similaires.

### D1.d Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P<sup>(1)</sup>, selon le genre, 2010 et 2024



<sup>(1)</sup>, <sup>(2)</sup>, <sup>(3)</sup> Voir notes sous le graphique D1.c.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

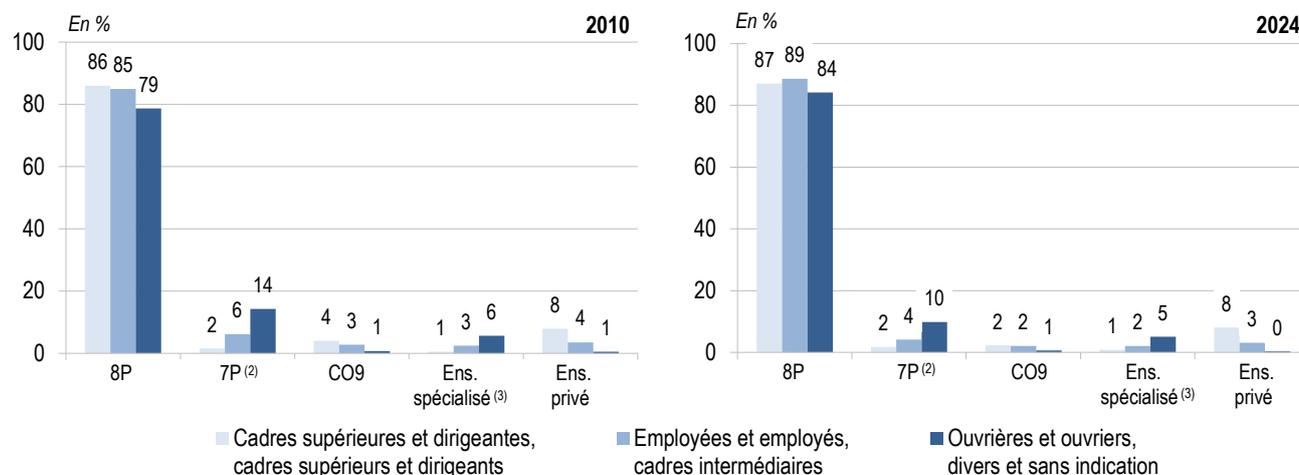
### Les différences de parcours liées au milieu social ont diminué mais existent toujours en 2024

Si l'on compare la situation 2024 de la volée entrée en 1P en 2017 à la situation 2010 de la volée entrée en 1P en 2003, il apparaît que les différences de parcours scolaires selon le milieu social ont diminué mais qu'elles existent encore (voir D1.e). En 2024, même s'il est devenu globalement moins fréquent, le redoublement touche toujours davantage les enfants de milieu modeste que les enfants de milieu favorisé (respectivement 10% et 2%, contre 14% et 2% en 2010). C'est également le cas de l'orientation vers l'enseignement spécialisé (5% contre 1% dans la volée entrée en 1P en 2017).

Le départ vers une école privée, alors que la scolarité primaire a débuté dans l'enseignement public, concerne principalement les élèves de milieu favorisé (8% des enfants de milieu favorisé) et est quasi inexistant pour les élèves de milieu modeste (moins de cinq élèves à l'échelle du canton). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on retrouve un peu moins souvent les élèves de milieu favorisé en 8P, sept ans après leur entrée en 1P de l'enseignement public, comparativement aux élèves de la classe moyenne. Cela concerne toutefois des effectifs relativement restreints puisqu'en 2024, sur près de 800 élèves de milieu favorisé qui étaient en 1P dans l'enseignement public sept ans plus tôt, les 8% représentent une soixantaine d'élèves qui ont rejoint l'enseignement privé avant la fin de la scolarité primaire.

Comme déjà souligné, l'essentiel des départs vers l'enseignement privé intervient à l'issue de la 8P. Ces départs ne correspondent pas, dans la très grande majorité des cas, à une stratégie parentale face à des difficultés scolaires de leur enfant. En effet, près de 80% des départs vers le privé à l'issue de la 8P sont le fait d'élèves qui sont admissibles en R3. Ils ou elles rejoignent en général des écoles offrant le PER ou équivalent ainsi que parfois un enseignement plurilingue (voir fiches *D2. Transitions entre le primaire et le secondaire I* et *D9. Transitions entre public et privé*).

### D1.e Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P<sup>(1)</sup>, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2024



(1), (2), (3) Voir notes sous le graphique D1.c.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

### Diminution du nombre d'élèves en retard dans leur scolarité

En 2024, toutes années de scolarité confondues, un peu plus de 1'750 élèves de l'enseignement primaire ont une année de retard dans leur scolarité (voir D1.f). Cela représente 4% de l'ensemble des élèves de 1P à la 8P, contre 7% en 2010.

La proportion des élèves en retard est le reflet de difficultés réelles dans les apprentissages, mais probablement aussi des pratiques des établissements scolaires vis-à-vis du redoublement. On peut en effet souligner le fait que certains établissements recourent de manière privilégiée à des mesures du régulier (dont fait partie le redoublement) alors que d'autres font directement appel à des mesures de pédagogie spécialisée (source : SRED, *Indicateurs de la pédagogie spécialisée - Édition 2023*). À noter que selon le règlement de l'enseignement primaire, le redoublement ne peut en principe intervenir qu'une fois pendant la scolarité primaire de l'élève.

La baisse du nombre d'élèves en retard entre 2010 et 2024 est à rapprocher du fait que le redoublement est devenu moins fréquent entre les deux dates, notamment au cycle 2 (c'est-à-dire de la 5P à la 8P). En 2005, le redoublement concernait 1,5% à 2,5% des élèves de chaque année du cycle 2. Dès 2015, cela concernait moins de 1% des élèves de chaque année du cycle 2 et dès 2020, moins de 0,5%.

Entre 2010 et 2024, les inégalités sociales face au retard scolaire ont diminué, mais existent encore. En 2024, 8% des élèves de milieu modeste ont une année de retard dans leur scolarité (ce qui représente plus de 1'000 élèves) contre moins de 2% des enfants de milieu favorisé (140 élèves environ), soit un écart de 6 points de pourcentage. Cet écart était de plus de 8 points de pourcentage en 2010, avec une part d'élèves en retard de plus de 11% pour les élèves de milieu modeste et de moins de 3% pour les élèves de milieu favorisé. L'écart filles/garçons déjà faible en 2010 s'est quant à lui réduit, puisqu'il est de moins de 1 point de pourcentage en 2024 contre un peu plus de 2 points en 2010.

### D1.f Proportion d'élèves de 1P-8P<sup>(1)</sup> en retard dans la scolarité, selon leur genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2024

	2010		2024	
	Effectifs d'élèves en retard	En % des élèves de 1P-8P	Effectifs d'élèves en retard	En % des élèves de 1P-8P
Filles	972	6%	802	4%
Garçons	1'375	8%	950	5%
Cadres supérieures et dirigeantes, cadres supérieurs et dirigeants	177	3%	142	2%
Employées et employés, cadres intermédiaires	747	5%	531	3%
Ouvrières et ouvriers, divers et sans indication	1'423	11%	1'079	8%
<b>Total</b>	<b>2'347</b>	<b>7%</b>	<b>1'752</b>	<b>4%</b>

(1) Hors élèves en intégration partielle ; hors élèves à plein temps dans une classe d'accueil (pas de distinction d'année de scolarité).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

## Pour en savoir plus

- Règlement de l'enseignement primaire (REP) C 1 10.21 : <https://www.lexfind.ch/tolv/174862/fr>

## Pour comprendre ces résultats

### Année de scolarité (AdS)

La scolarité primaire comporte 8 années de scolarité allant de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>re</sup>. L'obligation de scolarité à 4 ans révolus est entrée en vigueur en 2011. Avant cette date, les deux premières années de la scolarité primaire (qui s'appelaient 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine) étaient facultatives. Toutefois, environ 95% de la population ayant l'âge requis pour entrer en 1<sup>re</sup> enfantine y était scolarisée. Ainsi, les quatre premières années constituaient déjà le cycle 1 (élémentaire) et les quatre suivantes le cycle 2 (moyen). À la rentrée 2011, la 1<sup>re</sup> enfantine est devenue la 1<sup>re</sup> primaire (1P) avec l'introduction du concordat HarmoS.

### Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes pour le canton de Genève : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans, entrée en vigueur en 2011 ; et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1<sup>re</sup> primaire fixée au 31 juillet.

### Projet d'innovation pédagogique EP21

EP21 est un projet d'innovation pédagogique à l'échelle cantonale qui apporte trois changements :

- 1) organisation des années scolaires en semestres (au lieu de trimestres) : cette modification vise à accroître le temps dévolu à l'enseignement et à l'apprentissage avec, en parallèle, une réduction du nombre d'évaluations certificatives,
- 2) évolution des bulletins scolaires des élèves de 1P-2P : cela vise à mieux prendre en compte les spécificités et le rythme d'apprentissage des jeunes élèves. Les cases à cocher (très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant) ont été supprimées au profit de commentaires reflétant la progression de l'élève en lien avec les domaines disciplinaires et les capacités transversales du PER,
- 3) une discipline unique de Français au cycle moyen (remplaçant le Français I et le Français II).

### Transitions entre deux années scolaires consécutives (tableaux D1.a et D1.b)

Les transitions des élèves de l'enseignement primaire public sont observées entre deux 31 décembre et ont été standardisées en différentes catégories :

- promotion vers l'AdS supérieure,
- redoublement dans l'enseignement public,
- saut d'une année,
- départ dans l'enseignement spécialisé : élèves qui étaient dans l'enseignement primaire en 2023 et qui, en 2024, (i) sont uniquement dans l'enseignement spécialisé ou (ii) sont en intégration partielle (fréquentant à la fois dans l'enseignement spécialisé [rang1] et l'enseignement régulier [rang2]),
- départ dans une école privée.

Les élèves quittant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) sont hors du périmètre de l'analyse.

### Situation 7 ans après l'entrée en 1P (graphiques D1.c, D1.d et D1.e)

Cette analyse longitudinale repose sur l'observation des parcours de cohortes d'élèves qui ont commencé leur scolarité dans l'enseignement public en 1P HarmoS en 1998, 2003, 2008, 2013 et 2017. Les élèves arrivés à Genève alors qu'ils ou elles ont commencé leur scolarité ailleurs (dans un autre canton, à l'étranger ou dans une école privée) sont exclus de cette observation.

### Redoublement

Est considéré ici comme élève redoublant son AdS une ou un élève qui, scolarisé dans l'enseignement public de la 1P à la 8P, refait l'année suivante la même AdS dans l'enseignement public. Il s'agit des redoublements effectifs et non des décisions de fin d'année de l'école. Ainsi, une ou un élève qui quitte l'enseignement public pour refaire la même AdS dans l'enseignement privé n'est pas considéré comme redoublant.

Les dispositions prévues pour le redoublement sont définies à l'article 52 du [Règlement de l'enseignement primaire \(REP\) C 1 10.21](#).

**Élève en retard** (tableau D1.f) : élève dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique de l'AdS fréquentée.

### Élèves en intégration partielle

Des élèves de l'enseignement spécialisé ont une intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier. Il s'agit par exemple d'élèves de classe intégrée du primaire (CLI-EP) qui participent à la grille horaire d'une classe régulière pendant des périodes très spécifiques (éducation physique ou activités créatrices et manuelles/arts visuels principalement) ou encore des élèves d'une classe intégrée mixte (CLIM) dont la prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignantes ou enseignants spécialisés, d'éducatrices ou éducateurs ainsi que d'enseignantes et enseignants de l'enseignement régulier.

Ne figurent parmi les élèves en intégration partielle que celles et ceux qui ont une scolarité de rang 1 dans l'enseignement spécialisé et une scolarité de rang 2 dans l'enseignement primaire régulier. Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré au cours de la période.

**Lien vers les données** : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>